

**Université  
de Strasbourg**

**DÉLIBÉRATION  
Conseil d'administration**

Séance du 29 avril 2025

Délibération  
n° 41-2025  
Point 4.5.3

**Point 4.5.3 de l'ordre du jour  
Exonération frais spécifiques 2023/2024**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Le comité de direction de l'EM Strasbourg statue régulièrement sur des demandes de remises partielles, formulées par des étudiants inscrits dans le Programme grande Ecole ou dans le programme Bachelor Affaires Internationales.

Il s'agit d'étudiants qui bénéficient,

- Soit d'une remise totale de leurs frais de scolarité en raison d'un aménagement dans le temps de leur cursus, tel que prévu par la délibération 5.6.4 du CA Unistra (tableau des exonérations 2019-2020) en date du 2 juillet 2019,
- Soit d'une remise totale ou partielle de frais accordée dans des cas spécifiques, tels que prévus par la délibération 4.1. du Conseil EM en date du 14 mai 2012, et décidés sur le fondement de la délégation de pouvoir accordée par le CA Unistra au Président de l'Université en date du 26 mars 2013 (délibération 2.4 CA Unistra).

Chaque demande est préalablement instruite par le service Bourses et action sociale de l'Ecole, puis pré-validée par la responsable financière, avant passage en Comité de direction.

**Rapporteur : Frédérique BERROD, Présidente**

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve une exonération partielle des frais spécifiques accordée à un étudiant de l'EM Strasbourg au titre de l'année universitaire 2023-2024 :

Nom	N° étudiant	Cursus	Montant de la remise
	22021158	PGE 3A	8.500 euros

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	9
Ne participe pas au vote	1

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 30 avril 2025

La Directrice générale des services

  
Valérie GIBERT